Le Bureau International Jeunesse

Bureau International Jeunesse – Fédération Wallonie-Bruxelles

Nouvelle procédure d'inscription à l'assurance Cigna

amal.hamich@cfwb.be · Tuesday, June 1st, 2021

La nouvelle procédure d'inscription des volontaires à l'assurance Cigna est désormais fonctionnelle !

Comment ça marche ?

Pour les activités soutenues dans le cadre de projets de volontariat du Corps européen de solidarité, l'organisation bénéficiaire est responsable de la gestion de son projet dans l'outil informatique fourni par la Commission européenne dédié à la gestion des projets (Mobility Tool+ (projets financés dans la période 2018-2020 ou le nouveau module du bénéficiaire pour les projets financés à partir de 2021).

L'organisation bénéficiaire doit souscrire les jeunes à l'assurance avant le départ des adhérents.

Pour cela, le bénéficiaire saisit les informations dans le système de la Commission européenne avant le début de l'activité :

1. Sélectionne les participants dans le **Portail de l'organisation du CES (PASS**)

2. S'assure que chaque jeune est bien possession de sa carte européenne d'assurance maladie avant le départ ou, le cas échéant, s'assure que le jeune dispose des justificatifs pour souscrire au régime d'assurance primaire

3. Se connecte sur la plateforme de gestion de son projet et encode toutes les informations relatives à l'activité dans laquelle les participants sont impliqués.

4. L'inscription des participants au régime d'assurance se fera ensuite automatiquement via le système sur la base des informations qui y auront été entrées. Cigna traitera les données des jeunes et confirmera au travers du Portail l'inscription des participants à assurer. En cas de manque d'informations, Cigna contactera la ou les personnes de contact de l'organisation bénéficiaire (soutien ou accueil). Chaque participant recevra un e-mail avec un numéro de référence pour se connecter à ses pages personnelles Cigna.

5. le bénéficiaire est responsable de la conservation et mise à jour des informations dans le Moblity Tool+/module du bénéficiaire notamment en ce qui concerne les dates de début et de fin de l'activité, le lieu, etc. car ces informations sont liées à la couverture d'assurance.

Pour en savoir plus sur les modalités de couverture de l'assurance Cigna, nous vous invitons à consulter la **FAQ sur l'assurance Cigna.**

Des questions ?

Contactez Irina Séchery (**irina.sechery@cfwb.be** ou 02 210 52 32)

This entry was posted on Tuesday, June 1st, 2021 at 4:22 pm and is filed under You can follow any responses to this entry through the Comments (RSS) feed. Both comments and pings are currently closed.